

Compte-rendu séance du conseil municipal du 20 juillet 2016

Présents : M.Mmes Pecchioli, Planchenault, Gouault, Verney, Peillon, Massola, Beauchet, Biffard, Boucault, Chalembert, Chalette, Guérin, Guillaume, Guiot, Hubert, Landemaine, Lenaerts, Lesieur, Letourneur, May, Olivier, Peuvret.

Excusés : M. Corbin, M. Potts (pouvoir à M. Planchenault), M. Quineau, Mme Vail (pouvoir à Mme Massola).

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : la demande d'adhésion de Rémalard en Perche au SIAEP de Nocé et le rapport 2015 du SIAEP de Nocé.

1) Approbation du dernier compte-rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 22 juin 2016.

2) Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire expose au Conseil la possibilité d'instituer la taxe d'aménagement à partir du 1^{er} janvier 2017 dans le but d'aider au financement d'équipements publics, sachant qu'elle deviendra obligatoire lorsque le PLUI sera approuvé. Cette taxe s'applique sur toutes les constructions et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme sauf cas d'exonération. Son assiette est constituée par la valeur forfaitaire fixée par mètre carré (701 € en province) de la surface de la construction. Pour les résidences principales, un abattement unique de 50 % est applicable pour les 100 premiers mètres carrés.

Après délibération, le Conseil décide l'instauration de la taxe d'aménagement au taux de 1 % par 22 voix pour et 2 voix contre et l'exonération des constructions à usage d'abri de jardin.

3) Bornes pour véhicules électriques

Monsieur Olivier présente la proposition du Se61 d'installation d'une borne pour véhicules électriques à Nocé, compte-tenu de la présence de la Maison du Parc. D'autres implantations sont prévues à Berd'huis, Bellême et le Theil. Le Syndicat Electrique prend à sa charge l'installation (coût estimé 10 000 €) et la signalétique ; en revanche la maintenance est à la charge de la commune, soit environ 500 €/an. Cette borne nécessite deux emplacements de stationnement.

Après discussion, le Conseil reporte sa prise de décision en septembre en attendant de disposer de de plus amples informations.

4) Attribution d'une indemnité de budget et de conseil à M. Le Moigne

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur l'attribution d'une indemnité de budget et de conseil à Monsieur Le Moigne qui représente une somme de 543 € en 2016 au taux de 100 % alors que les indemnités cumulées des six communes en 2015 s'élevaient à 1 529,79 €.

Le conseil municipal, après délibération vote avec 21 voix pour et 3 abstentions, l'attribution de cette indemnité au taux de 100 %.

5) Personnel communal

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une nouvelle organisation du travail des agents techniques, suite au départ à la retraite de Monsieur Jean-Pierre Heuvin.

Une proposition de travail à temps complet sur la commune nouvelle a été soumise à Messieurs Thierry Desjardins et Alain Met qui ont souhaité gardé le poste qu'ils occupent dans une autre collectivité. Monsieur Quentin Moiteaux, en emploi d'avenir, est passé de 28 à 35 heures et Monsieur Loïc Renault vient travailler une journée par semaine à Nocé.

Par ailleurs, Monsieur Joao Morgado a accepté d'être désigné assistant de prévention et devra dégager du temps pour assurer cette nouvelle mission.

Pour libérer du temps, certaines tâches d'entretien sur Nocé ont été confiées momentanément à des entreprises (tonte espaces verts).

Pour assurer l'ensemble des tâches, Monsieur le Maire propose d'embaucher un jeune en emploi d'avenir (75 % du coût payé par l'Etat), et ainsi de créer un poste de 28 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2016.

Après délibération, Le Conseil décide la création d'un poste en emploi d'avenir, à hauteur de 28 heures hebdomadaires.

Avancement d'un agent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

Le Conseil accepte de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour permettre l'avancement, ce qui engendre un coût pour la collectivité de 32 €/mois et un gain pour l'agent de 16 € net/mois.

Attribution d'une IAT à un adjoint technique de 1^{ère} classe :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder une indemnité d'administration et de conseil (I.A.T.) à un adjoint technique de 1^{ère} classe de 50 €/mois à compter du 01/07/2016. Le conseil municipal est favorable à cette attribution.

Régime indemnitaire :

Monsieur le Maire précise que sa mise en place au 01/01/2017 suppose au préalable de finaliser les fiches de poste.

Document unique :

Monsieur Planchenault présente le projet de mise en place d'un document unique de prévention des risques. Il précise que le Centre de Gestion propose une prestation d'accompagnement à la démarche et que la commune peut solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Après délibération, le Conseil autorise la collectivité à percevoir la subvention et donne délégation au Maire pour la signature du document unique et à passer convention avec le CDG pour la réalisation du document unique.

6) Transfert du patrimoine

Monsieur Verney informe le Conseil Municipal qu'après un travail en collaboration avec Monsieur Lamirault, les documents nécessaires au transfert du patrimoine sont prêts à être transmis à Madame De Mouzon.

L'ensemble du Conseil Municipal tient à souligner l'investissement de Monsieur Lamirault à titre bénévole et à le remercier pour son soutien précieux auprès des secrétaires.

Par ailleurs, Monsieur Verney précise qu'il a rencontré Monsieur Hermand, géomètre, pour les différentes transactions prévues. Ce dernier a besoin des devis signés pour poursuivre son travail.

7) Décision modificative

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative pour imputer des crédits du compte 2152 au compte 21568 de façon à pouvoir mandater la facture d'acquisition de poteaux incendie sur la commune déléguée de Préaux du Perche.

Il propose la décision modificative ci-dessous :

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
2152	Installations de voirie	- 6 900 €	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	+ 6 900 €	

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

8) Adhésion de Rémalard en Perche au SIAEP de Nocé

Monsieur Olivier informe le conseil municipal que lors de sa réunion du 27 juin dernier, le comité syndical du SIAEP de Nocé a accepté l'adhésion de la commune de Rémalard en Perche à compter du 1^{er} janvier 2017. Il précise qu'en tant que commune membre du syndicat, Perche en Nocé doit se prononcer sur l'admission de la commune de Rémalard en Perche au SIAEP de Nocé.

Monsieur Olivier, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'admission de la commune de Rémalard en Perche à compter du 1^{er} janvier 2017 au SIAEP de Nocé.

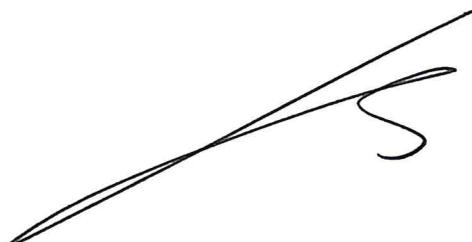
9) Rapport 2015 du SIAEP de Nocé

Monsieur Olivier présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du S.I.A.E.P. de Nocé pour l'exercice 2015.

10) Questions diverses

- Madame Massola revient sur le 1^{er} numéro du bulletin municipal de Perche en Nocé. Elle remercie Monsieur Céalis pour son travail de conception ainsi que les membres de la commission communication pour leur participation.
- Monsieur Planchenault indique au conseil qu'une démonstration de désherbage à vapeur a été faite en présence des agents techniques. Ce matériel permet plusieurs utilisations eau chaude, eau froide et réserve d'eau de 1 000 l. Une aide de 50 % accordée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ainsi qu'une subvention du Conseil Départemental pourraient réduire cet investissement de 32 000 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke followed by a smaller, more intricate flourish.